

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20141106-2014\_B428-DE  
Date de télétransmission : 13/11/2014  
Date de réception préfecture : 13/11/2014



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2014  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2014\_B428**

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs OPAH d'Aix-en-Provence**

Le 6 novembre 2014, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la salle des Fêtes de Puyricard (Aix-en-Provence), sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 31 octobre 2014, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS MASINI Maryse, président – ARDHUIN Philippe, membre du bureau, Simiane-Collongue – BARRET Guy, membre du bureau, Coudoux – BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence – BURLE Christian, membre du bureau, Peynier – CANAL Jean-Louis, membre du bureau, Rousset – CESARI Martine, membre du bureau, Saint-Estève-Janson – CHARDON Robert, vice-président, Venelles – CHARRIN Philippe, membre du bureau, Vauvenargues – CIOT Jean-David, membre du bureau, Le Puy-Sainte-Réparate – CORNO Jean-François, membre du bureau, Rognes – CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet – DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles – de SAINTDO Philippe, membre du bureau, Aix-en-Provence – DELAVET Christian, membre du bureau, Saint-Antonin-sur-Bayon – FABRE-AUBRESPY Hervé, vice-président, Cabriès – FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets – FREGEAC Olivier, membre du bureau, Peyrolles-en-Provence – GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles – GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat – LAGIER Robert, membre du bureau, Meyreuil – LEGIER Michel, membre du bureau, Le Tholonet – MALLIE Richard, vice-président, Bouc-Bel-Air – MANCEL Joël, membre du bureau, Beaurecueil – MEÏ Roger, vice-président, Gardanne – RAMOND Bernard, vice-président, Lambesc – SERRUS Jean-Pierre, membre du bureau, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

FILIPPI Claude, membre du bureau, Ventabren, donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à de SAINTDO Philippe – JOISSAINS Sophie, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – JOUVE Mireille, membre du bureau, Meyrargues, donne pouvoir à FREGEAC Olivier – LHEN Hélène, vice-président, Fuveau, donne pouvoir à CRISTIANI Georges – PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à FERAUD Jean-Claude – PIZOT Roger, membre du bureau, Saint-Paul-lez-Durance, donne pouvoir à LAGIER Robert – TALASSINOS Luc, membre du bureau, Gréasque, donne pouvoir à MEÏ Roger

**Excusé(e)s :**

ALBERT Guy, membre du bureau, Jouques – AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau – BOULAN Michel, membre du bureau, Châteauneuf-le-Rouge – GUINIERI Frédéric, membre du bureau, Puyloubier – MARTIN Régis, membre du bureau, Saint-Marc-Jaumegarde

**Monsieur Jean-Claude FERAUD** donne lecture du rapport ci-joint.

**04\_1\_09**

**BUREAU DU 6 NOVEMBRE 2014**

Rapporteur : Jean-Claude FERAUD

**Politique publique : Habitat et politique de la ville**

**Thématique : Habitat**

**Objet : Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire – Aides en faveur des propriétaires bailleurs OPAH d'Aix-en-Provence**  
**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution d'une aide de la CPA de 28 669 € en faveur des propriétaires bailleurs dans le cadre de l'OPAH n°6 d'Aix-en-Provence.

**Exposé des motifs :**

Dans le cadre de sa politique de l'habitat la Communauté du Pays d'Aix soutient l'amélioration de l'habitat privé et s'associe aux objectifs prioritaires pour la réhabilitation des logements du parc privé fixé par l'Anah et qui portent pour 2014 sur la réhabilitation de 145 logements par an dont :

- 42 logements propriétaires bailleurs
- 103 logements propriétaires occupants
- 35 logements en sortie d'insalubrité
- 14 logements très dégradés
- 8 logements dégradés

- 32 logements énergie
- 60 logements autonomie

Dans ce cadre, les décisions d'attribution des aides en faveur de l'habitat privé sont prises par l'Agence nationale de l'habitat après avis de la commission locale d'amélioration de l'habitat (CLAH), dans la limite des droits à engagement alloués annuellement.

A cet effet, les priorités en matière d'amélioration du parc immobilier bâti sont confirmées annuellement auprès de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat sur la base de critères liés aux revenus des demandeurs et/ou géographiques, ou de conditions particulières de location et fixées dans un programme d'actions.

Par délibération n°2007-A126 du 12 avril 2007, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements privés sur condition de ressources, en complément des aides de l'ANAH.

Par délibération n°2006-A101 du 6 avril 2006, le Conseil de Communauté a décidé l'octroi d'une subvention de 10 % en matière d'aide à la réhabilitation de logements locatifs privés à loyer maîtrisé en complément des aides de l'ANAH.

Dans le cadre de l'OPAH d'Aix-en-Provence :

- Trois dossiers ont été validés par la Commission Locale d'amélioration de l'Habitat du 18 septembre 2014 et se répartissent comme suit :

| N° DOSSIER ANAH | DEMANDEUR NOM PRENOM                   | ADRESSE DEMANDEUR                                  | ADRESSE IMMEUBLE                    | NATURE TRAVAUX                                                                                                                                                                                                            | MONTANT REEL DES TRAVAUX | MONTANT DEPENSE SUBVENTIONNÉE | ENGAGEMENT ANAH | PART CPA | ENGAGEMENT CPA | CPA PRIME PAS | ASE ANAH | PART REGION | SUBVENTION REGION | ENGAGEMENT VILLE | ENGAGEMENT TOTAL | % REEL DE SUBVENTION | LI | LCS | LCTS |
|-----------------|----------------------------------------|----------------------------------------------------|-------------------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------|-------------------------------|-----------------|----------|----------------|---------------|----------|-------------|-------------------|------------------|------------------|----------------------|----|-----|------|
| 13013201        | M. RIBEIRO NETO Moacyr                 | 6, Rue de la Verdrière ZAC 13090 Aix-en-Provence   | 6, Rue des Chaudronniers            | Logement très dégradé Travaux lourds Tx d'amélioration de la performance énergétique du logt : Doublage isolant, menuiseries                                                                                              | 91 909 €                 | 56 406 €                      | 19 742 €        | 20%      | 11 281 €       | 2 300 €       | 2 000 €  | 10%         | 6 071 €           | 12 142 €         | 53 536 €         | 58,25%               |    | 1   |      |
| 13013100        | M. COUVELY Jean-Pierre                 | 2, Rue Crudère 13006 MARSEILLE                     | 24, Rue Aumône Vieille              | Logement très dégradé Travaux lourds Tx d'amélioration de la performance énergétique du logt : Doublages périphériques                                                                                                    | 24 351 €                 | 22 120 €                      | 7 742 €         | 10%      | 2 212 €        | 1 200 €       | 2 000 €  | 10%         | 0 €               | 2 214 €          | 15 368 €         | 63,11%               | 1  |     |      |
| 13013127        | SCI LE CLOTTET gérant : M. THOMET Yves | 34 Route des Espagnols 05100 - VILLARD-ST-PANCRACE | 3 rue Vauvenargues / place Richelme | Réhabilitation de deux logements très dégradés et amélioration de la performance énergétique Tx d'amélioration de la performance énergétique des logts : doublage isolant, menuiseries, et des parties communes : toiture | 174 221 €                | 92 760 €                      | 32 456 €        | 10%      | 9 276 €        | 2 400 €       | 4 000 €  | 10%         | 0 €               | 13 100 €         | 61 242 €         | 35,15%               | 2  |     |      |
|                 |                                        |                                                    |                                     |                                                                                                                                                                                                                           | 290 481 €                | 171 286 €                     | 59 950 €        |          | 22 769 €       | 5 900 €       | 8 000 €  |             | 6 071 €           | 27 456 €         | 130 146 €        |                      | 3  | 1   | 0    |
|                 |                                        |                                                    |                                     |                                                                                                                                                                                                                           |                          |                               | TOTAL CPA       |          | 28 669 €       |               |          |             |                   |                  |                  |                      |    |     |      |

Les aides seront attribuées aux propriétaires bailleurs au vu des attestations de versement de la participation de la ville.

Le montant total des dossiers pouvant bénéficier de l'aide de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'élève à 28 669 €.

### **Visas :**

VU l'exposé des motifs,

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°2006\_A101 du Conseil communautaire du 6 avril 2006 relative aux dispositifs en faveur des propriétaires privés en complément des aides de l'Anah ;

VU la délibération n°2013\_B048 du Bureau communautaire du 14 février 2013 relative à la participation de la CPA à la convention d'Opération Programmée d'amélioration de l'Habitat n°6 « vivre ensemble le centre-ville » 2013-2015 ville d'Aix-en-Provence ;

VU la délibération n°2013\_A026 du Conseil communautaire du 28 mars 2013 relative à l'approbation d'une convention d'objectifs avec l'ALPA « gestion locative personnalisée et accompagnement des ménages » dans le cadre du dispositif de mobilisation du parc privé sur le territoire de la Communautaire ;

VU la délibération n° 2014\_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014 modifiée par la délibération n°2014\_A184 du Conseil communautaire du 14 octobre 2014 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux maîtres d'ouvrages concourant à la production ou à la rénovation de logements locatifs sociaux déclarée d'intérêt communautaire ;

VU l'avis de la Commission Habitat et Politique de la Ville en date du 23 octobre 2014;

### **Dispositif :**

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** l'attribution d'une aide d'un montant de 28 669 €, aux propriétaires bailleurs concernés mentionnés ci-dessus ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier ;
- **DIRE** que la dépense sera imputée sur l'AP N° 2010/2 (imputation 70-2042) de la Direction Stratégie et Cohérence Territoriale ;

**OBJET : Habitat et politique de la ville - Habitat - Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire - Aides en faveur des propriétaires bailleurs OPAH d'Aix-en-Provence**

---

VU la délibération n°2014\_A088 du 22 mai 2014, modifiée par la délibération n°2014\_A184 du 14 octobre 2014 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



**13 NOV. 2014**